

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 février 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain nu située rue François Blondel à Jonage.

Cette parcelle, appartenant à monsieur Guy Charvin, est nécessaire à l'élargissement de la rue précitée dont la réalisation est prévue dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement 1998, 1999 et 2000.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la Communauté urbaine achèterait une parcelle couvrant une superficie de 260 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 360 de la section AM, au prix de 52 000 F, conformément à l'avis des services fiscaux ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant ainsi que les frais d'acte notariés, estimés à 5 000 F, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,